

Mr GASSE Laurent
Président du CSE
Directeur des ressources humaines
Roissy, le 21 septembre 2023

Objet : Courrier relatif à la préparation des JO 2024

Monsieur le président du CSE,

Pour donner suite à la réunion avec les syndicats du 19 septembre 2023 sur l'organisation que vous envisagez pour les JO 2024, **FORCE OUVRIERE tient à réaffirmer ses positions et revendications en la matière. Informé qu'un CSE se tient sur ce sujet le 28 septembre prochain, nous souhaiterions avoir les réponses de la direction.**

Comme nous avons pu vous le dire en réunion, nous abordons tous les sujets uniquement du point de vue de la défense des intérêts matériels et moraux des agents. Cela sera évidemment le cas sur le sujet des JO 2024.

Nous réitérons notre revendication de principe dont doit découler tout votre projet d'organisation des JO. Dès à présent la direction doit donner des engagements écrits – consultables par l'ensemble du personnel – que les conditions de travail, les règles de congés et de temps de travail, et plus généralement les droits des agents seront respectés et appliqués.

Votre réunion de présentation n'a pas tenu compte des premières revendications exprimées par la délégation FORCE OUVRIERE en séance du CSE du 14 septembre dernier. Pire, les propos tenus ne peuvent que nous inquiéter.

S'agissant de l'accès aux plateformes ;

La presse révèle que 185 km de voies de circulation en région parisienne seront réservés aux JO, avec accréditation des véhicules, dont la totalité d'une voie sur l'A1 entre Roissy et porte de la chapelle. Ainsi, on peut d'ores et déjà dire que l'accès aux plateformes de Roissy et du Bourget sera fortement impacté, alors qu'il est déjà compliqué en temps normal. Tout laisse à penser qu'Orly le sera également.

Aussi, pour FORCE OUVRIERE, il nous semble important que les autorités publiques puissent s'engager vers l'accréditation de l'ensemble des personnels pour les accès aux plateformes.

Avec ou sans accréditation, FORCE OUVRIERE estime urgent que la direction s'engage immédiatement par écrit à ne pas engager une quelconque mesure de sanction pour des retards aux prises de poste pour l'ensemble des personnels de toutes les plateformes (et cela vaut même pour des remarques orales qui pourraient être faites par des hiérarchies locales).

S'agissant de la prise des congés ;

Dès le CSE, nous avons demandé des garanties sur la pose des congés payés. En effet de notre point de vue les JO ne peuvent pas être l'occasion de remettre en cause le droit à congés. Lors de la réunion, les propos tenus démontrent que vous n'avez pas pris en compte ces demandes : Vous êtes revenus sur la règle des 20% de prise de congés payés en simultané, en expliquant qu'il fallait être "plus rigoureux" dans certains groupes de travail, en particulier chez les opérationnels.

Vous envisagez aussi de limiter la durée des congés (2 semaines maximum) sur la période des JO. Enfin, vous avez évoqué la possibilité d'une restriction de quelques jours (autrement dit une interdiction) de pose de congé aux alentours du 15 août.

Pour Force ouvrière, il est hors de question d'accepter les mesures envisagées par la direction. La règle des 20% de congés est déjà une règle restrictive, mise en place pour absorber le sous-effectif résultant de votre plan de suppression d'emplois.

Rappelons qu'auparavant vous avez remis en cause les bonifications de congés payés en parallèle de PACT. Il s'agissait d'un véritable acquis pour les personnels qui aurait toute son utilité aujourd'hui. En effet, l'activation de bonifications de congés n'étaient pas soumis à l'activité du service mais à l'appréciation de l'agent. Ces bonifications constitueraient une véritable incitation (et une compensation) pour l'ensemble des personnels à poser des congés en dehors de la période estivale.

Pour FORCE OUVRIERE, il est hors de question d'accepter une quelconque période (courte ou longue) de restriction du droit à poser des congés. FO revendique nettement un engagement écrit de la direction sur cette demande. Nous affirmons également que la souplesse sur les 20 % doit être préservée.

FORCE OUVRIERE revendique que les JO sont l'occasion de revenir aux retours des bonifications tel qu'avant PACT/COVID qui constituaient une véritable incitation à poser des congés en dehors des périodes estivales.

Si les JO sont l'occasion de porter cette revendication, pour FORCE OUVRIERE, ce retour aux bonifications se doit d'être pérenne dans le temps. Afin d'absorber la charge supplémentaire et temporaire de travail résultant des JO et de permettre la pose de congés, **FORCE OUVRIERE revendique le retour à un plan d'embauche saisonnier sous statut, notamment pour les enfants du personnel.** Cela suppose de l'organiser en amont sans tarder.

S'agissant de l'appel au volontariat ;

Vous avez évoqué l'appel au volontariat (nommé "ambassadeurs"), notamment pour les agents des directions fonctionnelles afin de renforcer les équipes opérationnelles. **Il est remarquable de voir que vous souhaitez des ambassadeurs dans les activités ou vous avez supprimé de nombreux emplois, ou vous ne parvenez plus à embaucher et dans lesquelles les salariés sont en souffrance (ainsi que nous l'avons abondamment dénoncé lors des CSE et de l'Alerte pour Danger Grave et Imminent) : accueil des passagers en aéroports, gestion des flux, régulation routière, ...**

Vous avez abordé également les bagages qui seront hors normes, au point même que la direction compte mettre en place des installations particulières, ce dont la presse se fait déjà écho. Les volontaires seront-ils formés aux gestes et postures pour éviter des accidents de travail ?

Par ailleurs les agents volontaires seront libérés des obligations du poste qu'ils occupent et de leur charge de travail habituelle. Alors qui va assumer cette charge de travail non effectuée par l'agent volontaire ? **Si c'est le collègue de travail de l'agent qui, lui, n'est pas volontaire, il contribuera aux JO sans le vouloir et ne percevra pas de compensation car pas volontaire dans votre dispositif.**

Enfin, puisque vous avez évoqué le modèle du Service Hivernal pendant notre réunion, vous n'avez à aucun moment parlé de compensations ou de contreparties pour les salariés. Il semble donc, comme nous l'avons dénoncé cet été, que le recours au volontariat (qui n'a aucun statut chez ADP) se substitue au renforcement attendu des équipes, sans en plus que les volontaires retirent le moindre bénéfice de leurs efforts.

Pour FORCE OUVRIERE, avant d'envisager un quelconque volontariat, il convient d'envisager d'abord un plan de recrutement (sous statut) d'urgence pour revenir à l'effectif d'avant COVID comme nous l'avons toujours revendiqué.

S'agissant enfin des places attribuées aux volontaires pour voir des événements pour les JO :

La direction a fait le choix d'être partenaire des JO et ce partenariat vous permet d'avoir des places à un tarif préférentiel. Vous envisagez de donner 2 places aux agents qui se portent volontaires pour renforcer l'activité afin de les récompenser de leur investissement.

Vous avez évoqué des critères (sans les préciser) pour l'attribution car dès à présent vous savez qu'il n'y aura pas assez de place pour tout le monde. Vous vous engagez dès à présent dans un dispositif contraire à l'égalité de traitement qui sera injuste et générateur de frustration pour le personnel. Par ailleurs, limiter à deux places mettra l'agent dans des situations familiales délicates. Pour un couple avec un enfant, l'agent devra choisir entre sa/son compagne/compagnon et son enfant et cela sera encore pire pour les familles plus nombreuses.

Pour FORCE OUVRIERE, si vous souhaitez donner des places, l'égalité de traitement doit être respectée. Tout agent doit avoir les mêmes droits à l'instar de ce que vous arrivez à faire pour le salon du Bourget.

Enfin et surtout, pour FORCE OUVRIERE, le travail se paye et s'effectue dans le cadre des droits collectifs notamment du statut du personnel. **Il serait inacceptable que la direction profite d'un événement certes exceptionnel mais connu depuis le 13 septembre 2017, date à laquelle Paris a été retenue par le CIO (comité international olympique) pour remettre en cause encore aux acquis des agents.**

Vous souhaitant bonne réception et espérant des réponses circonstanciées à l'ensemble de nos revendications le 28 septembre prochain.

Fabrice Criquet
Secrétaire du syndicat FO ADP